



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Confinés, nous ne sommes pas en VACANCES !**

Profitant de la crise sanitaire, le Président Lasserre passe en force après le Comité technique du 14 avril dernier afin d'imposer aux agents 5 jours de congés sous-couvert d'ordonnance du 15 avril dernier.

**Alors même que toutes les organisations syndicales CGT-CFDT-SUD-UNSA ont voté unanimement CONTRE le hold up de congés des agents du département, le Président Lasserre de façon arbitraire les somme de prendre 5 jours de congés !**

Le vote à l'unanimité des organisations syndicales oblige pourtant le Président Lasserre à un réexamen et une nouvelle délibération dudit rapport en convoquant un autre Comité technique.

Nous avons donc saisi le service du Contrôle de la légalité de la Préfecture afin que la Loi soit respectée.

Mais c'était aussi sans compter sur l'empressement du gouvernement qui depuis le 15 avril « autorise » par ordonnance les collectivités (Maires et Présidents) ! Toutefois, rien ne les y oblige...

De nombreuses collectivités ne touchent donc pas aux congés de leurs agents. Mais au Conseil départemental 64, comme toujours on applique à la lettre chacune des régressions sociales gouvernementales ! Leurs profits, leurs intérêts valent plus que nos vies.

Pourtant, alors que beaucoup s'accordent à dire que chacun aura besoin lors du déconfinement de se reposer, de se divertir ou se reconstruire, dans notre collectivité les élus sifflent la reprise du boulot quoi qu'il en coûte !

Nous rappelons ici que nombre d'agents du département travaillaient déjà dans des conditions de travail désastreuses avant le confinement, qu'en sera-t-il demain ? Face à ces nouvelles attaques, les mêmes effets : condition de travail et santé des agents impactés et services publics rendus à la population détériorés. Les arrêts maladie vont-ils de nouveau pleuvoir au Conseil départemental en cette période de crise généralisée ?

**Les droits à congés nous appartiennent !**

BAYONNE/PAU, le 22/04/2020